

LA VIGIE

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON JOURNAL DE DEFENSE DES INTÉRÈTS COLONIAUX



ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00
Union postale — un an . . . 12 fr. 00

DIRECTION SAINT-PIERRE

QUAI DE LA RONCIÈRE

INSERTIONS

Une à six lignes . . .	3 fr 00
Chaque ligne en plus . . .	0 fr 40
Réclames . . .	0fr.50
Faits divers . . .	1fr. 00

A NOS LECTEURS

La Vlgie reprend ses publications interrompues depuis trop longtemps.

Il est bon, en effet, que tous soient éclairés sur les agissements, les fautes de notre Administrateur qui se croyait l'impunité assurée.

Nous parlerons de sa triste gestion, des causes et des responsabilités de l'incendie de l'hôpital, du poste de TS.F. de l'état de délabrement du port, des quais, des bâtiments du Service local, des tracasseries dont sont victimes de sa part le commerce, les particuliers et même les fonctionnaires.

Nous essaierons de mettre toutes choses au point afin qu'au Ministère, dans les bureaux, on n'ignore point ce qui se passe à Saint-Pierre.

Nous renseignerons aussi nos lecteurs sur les résultats de la pêche, les mouvements maritimes et les événements de nature à intéresser notre population.

La Rédaction

POUR AIDER MIQUELON

Lorsque le frigorifique sera en mesure d'ouvrir ses portes et de commencer son exploitation, les petits pêcheurs de St-Pierre pourront profiter de certains avantages:

En effet, ils n'auront plus besoin de sel, agiront du temps, qu'ils pourront employer à faire une deuxième, et quelquefois une troisième marée, le même jour. Ils s'épargneront de la fatigue et auront l'incontestable avantage d'être payés au comptant.

C'est parfait, mais les pêcheurs de Miquelon, trop loin de Saint-Pierre pour profiter

du frigorifique, marqueront le pas et devront continuer la pêche comme par le passé.

Cependant les pêcheurs miquelonnais sont aussi intéressants que leurs collègues de St-Pierre.

Les détracteurs de Miquelon vous diront: Il y a un mo en très simple. Que les Miquelonnais viennent à St-Pierre et ils jouiront des mêmes avantages que les pêcheurs de cette localité, l'établissement de Miquelon à peu près de 100.000 francs par an au budget.

Ils en parlent à leur aise ceux qui donnent des conseils. Croient-ils que c'est de gaieté de cœur que les Miquelonnais abandonneraient leurs maisons, leurs foyers? Nous sommes certains du contraire, et nous estimons que, loin de délaisser Miquelon, il faut au contraire faire quelque chose pour que les pêcheurs y restent.

Au lieu d'employer de nombreux millions à faire des travaux dont l'utilité n'est pas encore prouvée, on aurait mieux fait d'en distraire quelques-uns pour faire le port de Miquelon, on aurait vu cette dernière localité se développer d'une façon surprenante.

Le but que nous nous proposons ici n'est pas d'essayer d'intéresser le Gouvernement au creusage du port de Miquelon. Ce que nous voulons c'est de trouver un moyen pour que les pêcheurs qui habitent cet endroit puissent être favorisés, tout comme ceux de Saint-Pierre.

Un de nos amis nous a fait part dernièrement de ses vues à ce sujet. Nous avons trouvé ses idées si justes que nous nous faisons un devoir de les consigner ici.

Au lieu de continuer à saler leurs morues dans les saînes, pour les livrer à l'automne, les pêcheurs les apporteraient fraîches aux établissements d'une maison de commerce de Miquelon, ayant le personnel et les magasins nécessaires pour les recevoir, les préparer et les saler.

Le personnel s'empare de la morue, la pique la tranche, l'énocte et la sale à sa façon. Le triage du grand, du petit poisson et anons se fait au fur et à mesure de la mise en piles, les foies, mis de côté sont transportés à l'huilerie établie à cet effet. (Il en existe déjà deux à Miquelon.) Les détritus: têtes, raquettes, entrailles sont dirigées à l'endroit où sera établie une installation destinée à faire du guano ou de la colle.

Tout sera donc ainsi utilisé, rien de perdu. C'est ici que le Gouvernement aura à intervenir.

Il est évident que la morue salée qui vient de Miquelon à St-Pierre pour être expédiée en France subit trop de manipulations pour ne pas être plus ou moins abimée.

Il faudrait donc que l'Etat consente à faire les frais d'une cale convenable à Miquelon. C'est loin d'être impossible, le terrain est accorde et n'est composé que de sable et de galets, donc, aucune difficulté pour enfoncez des poteaux en fer et établir une cale qui, n'ayant que très peu de prise à la mer, résistera facilement aux assauts des vagues.

Cette cale établie, les navires long-courriers pourront venir ancrer sur la rade.

Plusieurs des énormes ancrès et des non moins énormes coffres qui, en ce moment, font l'ornement du quai de la Roncière pourront être mouillés et installés pour servir de corps-mort.

Quand il fait beau, le navire accoste la cale et, le soir, il se déhale sur son coffre où il est en toute sécurité.

On évitera de la sorte de longues et coûteuses manipulations, transport, détérioration etc...

Il conviendrait pour compléter l'installation d'établir une sécherie à vapeur pour sécher le petit poisson et les anons, d'un écoulement difficile en France.

Il existe déjà plusieurs de ces sécheries à St-Pierre. L'hiver, au moment où généra-



lement les marchés d'Amérique et ceux des Antilles sont propices à la vente, les Miquelonais trouveraient du travail au lavage, séchage, préparation et emboîtement.

Telles sont les idées que notre ami nous a exprimées, nous les trouvons excellentes, elles sont loin d'être irréalisables et aideraient au développement du bourg de Miquelon. Nous sommes certains qu'au moyen de ces améliorations il y aurait, avant peu d'années, non pas 80 mais 150 embarcations à faire la pêche à Miquelon, et les frais occasionnés au budget par ces établissements seraient absolument justifiés.

Le Gouvernement et les maisons de Commerce voudront-ils s'en occuper? C'est à désirer, au moment où on reconnaît partout qu'il faut aider au développement de la pêche dans l'intérêt, non seulement de notre Colonie, mais encore de la France.

MALPROPRETÉS

Monsieur l'Administrateur ne perd jamais une occasion de poursuivre de sa haine ceux qui n'ont pas l'heure de lui plaire.

Rien n'est arrêté lorsqu'il s'agit de faire le mal. Dernièrement encore, à l'occasion de la révision de la liste des notables appelés à faire partie du Tribunal Criminel, il a trouvé le moyen d'éliminer Messieurs Edouard Sire et Olympé Lechevallier.

Il n'y avait cependant aucune raison pour les rayer de la liste: si ce n'est le bon plaisir de notre petit potentat.

Quelle mentalité de policier de bas étage. En dire que nous sommes affligés de ce Monsieur depuis plus de cinq ans, c'est vraiment malheureux.

PRENEZ GARDE

C'est aux Administrations locales que nous nous adressons en poussant ce cri d'alarme.

Nous allons nous expliquer:

En 1892 le Gouvernement français vota le tarif général des Douanes. Notre Colonie fut consultée pour savoir s'il convenait de lui appliquer.

Nos gouvernements d'alors, au lieu d'être fermes et de déclarer que le tarif ne pouvait être appliqué à Saint-Pierre sans y causer un grand préjudice, trouveront un biais, ils demanderont son application avec des atténuations.

Ce fut le commencement de la décadence de l'armement local qui, depuis cette époque diminua d'année en année et, les mauvaises pêches aidant, disparut complètement après la déclaration de guerre.

De cette flotte de plus de 200 goélettes qui faisaient vivre Saint-Pierre, provoquaient une main-d'œuvre abondante à tous les travailleurs et excitaient la jalouse de nos voisins de Terre Neuve, il ne reste que le souvenir et cela fut, en grande partie, causé par l'application à la Colonie du tarif des Douanes.

L'Administration actuelle semble vouloir suivre les traces de ses devancières. Depuis quelques années, c'est grâce à la fréquentation de notre port par les chalutiers à vapeur que le pays peut vivre.

Monsieur le Maire de Saint-Pierre a bien déclaré tout dernièrement au conseil d'Administration qu'il n'y avait pas besoin de chalutiers ici, mais ce fonctionnaire subalterne connaît mieux les casiers de son imprimerie que l'armement et la pêche. Comme fit le sage, il aurait mieux valu qu'il tourne sa langue sept fois dans sa bouche avant de dire des absurdités semblables.

On s'est bien aperçu depuis 1915, époque à laquelle les chalutiers furent mobilisés pour la guerre, du commerce que ces bateaux faisaient ici, aussi, lorsqu'il revinrent en 1919, ont leur fit bon accueil et la situation générale du pays redonna meilleure.

Il y a quelques années, le Conseil d'Administration vota une taxe de 0fr.30 par cent kilogrammes de morues vertes débarquées ou transbordées dans la Colonie par les navires pêcheurs.

Cette taxe devait produire environ 25.000 francs et cet argent devait être employé aux améliorations du port. C'était tout juste.

En 1920, l'Administration fit éléver la taxe à 0fr.70 par cent kilog. ce qui a produit près de 100.000 francs; et, pour cette année, elle a fait voter par le Conseil d'Administration que la taxe serait payée à raison de 1fr.50 par cent kilog, ce qui en tenant compte du rendement de 1920, produirait 200.000 francs. Les droits de navigation ont été élevés de 2f.50 à 3f.50 par tonneau. Le droit d'aiguade (droit municipal) de 100 à 250 francs. Le pilotage a été augmenté de 250 francs. Dans l'ensemble nous estimons qu'un chalutier livrant 10.000 quintaux aurait à verser à la Colonie, comme taxes de navigation, environ dix mille francs.

Si, d'un autre côté, on considère que cet argent n'est pas employé par l'Administration aux améliorations du port mais que au moins en grande partie, contrairement aux promesses formelles, il a été donné aux

municipalités, qu'on ne fait rien pour aider la navigation, que tout est dans un état lamentable et qu'à chaque instant, par suite de l'incurie administrative les navires sont exposés à se perdre ainsi que les équipages, on comprendra facilement que nous poussions le cri : PRENEZ GARDE! Oui, prenez garde de chasser les chalutiers comme vous avez fait disparaître la flotte des goélettes.

Personne n'a été dupe de la mesure prise dans le courant de l'été dernier par les mines de charbon de Sydney. En déclarant qu'on ne pouvait fournir que la population et en limitant la quantité de charbon à importer, on a réussi à forcer les chalutiers à aller charbonner à Sydney. C'est ce que l'on voulait, la preuve c'est qu'on leur a fait un prix de faveur : Onze dollars la tonne alors que les autres vapeurs paient Quatorze dollars vingt-cinq cents.

Continuons: Si l'Administration ne s'aperçoit pas qu'elle fait fausse route, si elle s'obstine, à taxer les chalutiers dans les proportions que nous venons de citer, il est à craindre que les armateurs de ces navires demandent à aller à Sydney faire leurs transbordements sous la surveillance de la douane.

Signalons, en passant, que les armateurs de chalutiers semblent vouloir faire comme les armateurs de navires firent autrefois : c'est à dire avoir de grands bateaux afin de ne pas venir à Saint-Pierre.

Si, par des mesures excessives, l'Administration prête le flanc à ce changement c'est fini, les chalutiers disparaîtront comme les navires ont disparu.

Encore une fois nous disons: Prenez garde!

LES INCENDIES

C'est déjà de l'histoire, mais l'histoire s'écrit souvent longtemps après que les faits se sont passés. C'est bien à contre cœur que nous remuons les dououreux souvenirs de ces tristes journées, mais il faut que le Gouvernement, soit renseigné non pas par M. L'Administrateur Lachat qui a eu tout intérêt à lui faire des rapports erronés, mais par des personnes impartiales qui mettront les choses au point et pourront prouver que la responsabilité de ces sinistres incombe à la laisserie, l'avarice sordide, l'insouciance du Chef de la Colonie et de son alter ego,

L'Administrateur de l'hôpital.

Le Poste de T.S.F. a brûlé le 13 Juillet 1920. Isolé de la ville, habité seulement par les opérateurs, éloigné de la mer, exposé aux dangers inhérents à la manipulation de puissants courants électriques et d'essences très inflammables, il devait disparaître par l'incendie.

Malgré les observations et les demandes réitérées du Chef de Poste, il n'y existait même pas un extincteur d'incendie, aussi quand le feu s'est déclaré, n'y avait il aucun moyen de le combattre.

Petites causes, grands effets. La coupable avarice de M L'Administrateur est seule cause de ce sinistre.

Passons à l'incident de l'hôpital.

Le feu a éclaté en plein jour le 11 Juillet Signalé, alors que la fumée seulement s'échappait du toit, le fléau, faute des premiers moyens de secours, n'a pu être combattu qu'au bout de plus d'une demi heure.

Contrairement à tous les règlements en vigueur il n'existe pas sur l'hôpital aucune échelle permettant de se rendre rapidement sur le toit. Il y en avait bien une... mais... depuis 35 ans elle gisait au pied des murs et, naturellement était complètement pourrie.

Tous ceux qui ont assisté au commencement de cet incendie s'accordent à dire que s'il y avait eu dès le premier moment une échelle permettant de se rendre sur le toit, le sinistre ne se serait pas produit. Dans l'intérieur du reste, pas plus qu'au poste de T.S.F. il n'existe d'extincteurs, de manches de premier secours, rien, absolument rien.

M. le Ministre des Colonies lira ces lignes. Nous lui demandons insinuant de faire faire une enquête, sérieuse, loyale et nous sommes persuadé que les faits avancés par nous seront reconnus exacts.

Ah! il n'était pas fier ce jour là M. L'Administrateur Lachat, les moustaches tombées, la mine déconfite, son teint cadavérique accusait sa peur. Sa fatale mèche pendait lamentablement. Il sentait déjà peser sur sa tête la terrible responsabilité du désastre.

Depuis, il s'est repris. Le journal officiel de la Colonie contient en effet à la première page de son No du 30 Juillet un article où il fait l'éloge le plus flatteur du courage, de l'énergie déployés

par la population, pour combattre avec des moyens, insuffisants, (enregistrons l'aveu) l'incendie qui faisait rage et sauver en même temps malades et matériel.

Tout cela c'est très bien! La population de St-Pierre, n'en est pas à faire ses preuves dans de semi-fables occasions, nous avons depuis de longues années admiré son dévouement! Ce qui eût été mieux M. L'Administrateur c'est que votre avarice sordide et bien connue, n'ait pas clé la cause principale qui a amené ce résultat déplorable.

Voas c'ûtez plus d'un million à la Colonie! C'est un joli bilan. Comme disait un de nos amis dernièrement, c'est la troisième fois que vous *royez le feu*, le Gouvernement ne manquera pas de vous féliciter et, qui sait, de vous donner un grade supérieur.

Petites causes, grands effets. Le Proverbe est encore applicable ici et comme.

Un détail inédit, mais absolument authentique.

Quelques jours après l'incendie de l'hôpital, M. l'Administrateur recevait par le paquebot... deux beaux extincteurs d'incendie commandés par télégramme. Le chef de la Colonie s'était décidé, un peu tard, à prendre quelques précautions contre le retour possible de nouveaux sinistres.

Ce fait, à lui seul prouve qu'il se rend compte de sa culpabilité.

Et maintenant, nous demandons avec insistance qu'on nous débarrasse enfin de l'Administrateur actuel, de cet homme néfaste qui depuis plus de cinq ans, s'est appliquée, s'est ingénier à tout bouleverser dans notre malheureux pays.

Qu'il parte, revoir la France et sa famille ce malheureux qui n'a eu de satisfaction que lorsque, par ses misérables intrigues, il a réussi à briser l'Union sacrée qui s'était faite ici, comme partout en France.

Il serait maintenant temps que le Gouvernement nous envoie un homme de valeur qui sache s'occuper convenablement des intérêts de nos vieux colons, et non pas des nullités et des incapables du genre de l'Administrateur actuel, qu'il aille faire un tour du côté du Congo ou du Sahara, c'est la grâce que nous lui souhaitons ainsi qu'à son second: Ainsi soit il!

BILAN MUNICIPAL

Une année s'est écoulée depuis que les candidats de la liste Planté ont pris possession de la commune de St-Pierre.

Le moment est venu de jeter un coup d'œil en arrière et d'examiner l'œuvre accomplie par nos nouveaux édiles.

Rappelons d'abord ce que les conseillers actuels ont promis aux électeurs:

Page 5 du Manifeste de 21 Décembre, on lit: « Les rues ne sont plus entretenues, Les canalisations n'existent plus, Les réservoirs ne sont plus entourés et les conduites d'eau sont dans un état qui menace de priver la ville d'eau en cas d'incendie. Le cimetière, par le mauvais état de ses clôtures, est livré au pillage des animaux.»

Page 6: « La situation de la commune est grave, elle présente un gros passif. Nous espérons que par une Administration prudente nous pourrons faire face à ce passif avec les seules ressources dont dispose en ce moment la commune.»

Ceci exposé, établissons un parallèle entre le budget municipal de 1919 (conseil sortant) et celui du nouveau conseil.

En 1919 le budget s'est élevé à 99.000 francs.

En 1920, " " " 228.000 francs.

Le Conseil Municipal actuel a donc disposé de 129.000 francs de plus que l'an en et il avait promis aux électeurs de faire face aux dépenses et au passif de la commune AVEC LES SEULES RESOURCES dont disposait EN CE MOMENT LA COMMUNE. Voilà donc une première promesse mensongère. Pour trouver ces 129.000 francs, il a fallu créer des ressources, le conseil a créé des taxes à cœur joie.

Dsons en passant que les prévisions de recettes ont été intérieures de 44.800 francs et que Mr l'Administrateur y a généralement pourvu du moyen d'une subvention. Il ne pouvait faire moins pour ses filleuls.

Voyons maintenant ce qui est passé cet argent.

« Les rues ne sont plus entretenues » dit le manifeste, qu'y a-t-on fait en 1920? Rien ! absolument rien !

« Les canalisations n'existent plus » Les sont-elles faites? Aucunement. On s'est borné, comme faisait la dernière Municipalité, du reste, à réparer un canal à l'endroit où il crevait.

« Les réservoirs ne sont plus entourés. Ils sont toujours dans le même état, cependant la dernière municipalité avait acheté des piquets pour faire ce travail.

Où sont-ils?

Les conduites d'eau! Elles sont exactement telles qu'elles étaient en 1919.

Le cimetière; toujours dans le même état.

Allons plus loin.

Lumière électrique. L'entrepreneur ayant élevé ses prix, le maire a réduit le nombre de lampes, de sorte que la somme dépensée est la même et la ville est moins bien éclairée.

Les bornes fontaines. Monsieur le Maire n'a pas trouvé un moyen pour obvier à la dépense énorme d'eau occasionnée par les 20 bornes fontaines qui dans l'hiver, coulent nuit et jour.

Ou aurait pu trouver un système pour empêcher cette déperdition d'eau qui est cause qu'actuellement la ville est privée

Bascule [Publique]. L'ancien Maire avait fait venir une bascule. Elle n'est pas encore placée. Pourquoi?

Hotel de Ville. Aucune réparation là non plus, c'est encore ce pauvre conseil de 1919 qui avait trouvé le moyen de faire couvrir cet édifice avant de s'en aller.

Les écoles Communales. Rien! aucun travaux, et Dieu sait s'il y en a à faire. Actuellement on bouche les carreaux cassés avec des planches ou des morceaux de zinc. Joli, n'est-ce pas?

Réservoir du Rond-Point. Le mur de soutènement est tout crevassé, il fait eau de partout, cependant rien n'a été fait.

Travaux exécutés. Réfection du toit de l'abattoir et du magasin à schiste, un petit entretien courant et c'est tout.

Mais alors, où sont passés les 129.000 francs d'excédents de ressources? Contribuables, cherchez, questionnez, vous trouverez peut-être

Et ce passif? Que vous deviez payer avec les seules ressources de la Municipalité précédente, il n'est pas réglé, non plus, cependant vous avez touché le montant des taxes sur tabac et l'impôt foncier établies par l'ancien conseil spécialement pour liquider ces dettes, dues, pour la plus grande partie, à la laderie, la mauvaise volonté de l'Administrateur, vis-à-vis de l'ancien Conseil. Ce dernier ait trouvé le moyen, avec son maigre budget d'atténuer les dettes de 10.000 francs.

Où est encore passé cet argent?

Nous ne faisons pas de commentaires, nous laissons les contribuables, les électeurs. Juges.

Nous lisons encore à la page 12 du Manifeste;

NOUS FAISONS LE SERMENT DE GLORIFIER LA MEMOIRE DES ENFANTS DE LA COLONIE QUI SONT FAIT A LA PATRIE LE SACRIFICE DE LEUR VIE EN CONSACRANT TOUTES NOS FORCES ET TOUS NOS MOYENS A L'ERECTION D'UN MONUMENT.....etc...etc ..

Qu'avez-vous fait de ce serment, Messieurs du Conseil

Où est, non pas le monument, mais l'argent nécessaire à son érection. Il n'y a pas encore la moitié de la somme nécessaire recueillie et la majeure partie de ce qui est en caisse est là grâce aux efforts de l'ancien conseil.

Les morts sont vite oubliés, par vous du moins,

Il n'est pas besoin d'aller au cimetière et là, tête nue, les cheveux hérisssés avec un air de chat-tigre en colère, de débiter de si beaux discours qui ne passeront pas à la postérité. Travaillez donc pour avoir de l'argent, occupez-vous de cette malheureuse tomboïa qui traîne depuis un an et menace de ne jamais aboutir.

En résumé, lorsque les caprices du suffrage universel vous ont porté à la Mairie, nous savions que vous n'étiez pas féroces mais ce qui vient de se passer au cours de votre première année de gestion nous prouve que vous êtes au-dessous de tout.

Nous en resterons là, le public vous jugera.

A LOUER

1 drague en parfait état (de vétusté située au fond du Barachois).

1 chèvre et un mouton qui n'ont plus de cornes, (il y en a tant qui en ont).

1 pompe hydraulique qui n'a jamais vu l'eau.

1 pompe d'épuisement qui ne sert qu'à épuiser le budget.

Cette mirifique annonce à laquelle nous avouons avoir ajouté quelques floritures, s'étale tout au long à la page 1143 du Journal Officiel de la Colonie du 31 décembre 1920

Vous avez bien lu, amis lecteurs, si vous voulez creuser le barachois ou les abords de vos cales, vous pouvez louer la drague à raison de 100 frs. par jour.

Si vous avez besoin d'enfoncer des pieux à vos cales, la chèvre et son copain le mouton sont à votre disposition et les pompes ne demandent qu'à être mises en batterie pour pomper tout ce que vous voudrez.

Faut-il tout de même que notre Administrateur Lachat ait une mentalité spéciale pour laisser imprimer des inepties pareilles.

Et son copain le Maire aux boucles d'oreilles, grand chef de l'Imprimerie, lui aussi en remorque une couche, de en pas signaler à son patron la bêtise qui s'imprime d'année en année.

Nous pouvons à l'idée que quelque farceur pourrait adresser une demande au Gouvernement pour louer la drague, et nous voudrions bien voir la tête de Lachat, en lisant la demande.

Est-il un Saint-Pierrais qui ne sait que la drague, est depuis près de 15 ans, dans un tel état de délabrement, qu'elle est absolument inutilisable?

Il en est de même pour les autres objets. Aussi, n'est-ce pas pour le leur apprendre que nous écrivons ces lignes, mais pour qu'en France, au Ministère, partout où on s'occupe de la Colonie, on sache quel est le niveau intellectuel de l'individu qui gère la Colonie depuis plus de 5 ans et qui a trouvé le moyen, pendant son trop long règne, de la mettre plus bas qu'elle n'a jamais été.

Monsieur l'Administrateur Lachat nous croyait morts, mais la petite bête vit encore et il l'apprendra à ses dépens.

Nous allons lui mettre le nez dans les trous où il se cache et on peut être sûr que cela ne sent pas bon.

